

*La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est une organisation dynamique qui a le souci de la qualité de ses services grâce à son personnel qualifié. Elle occupe une superficie de 14 000 km<sup>2</sup> où résident ± 20 000 habitants et presque autant de villégiateurs dans un cadre naturel au nord de la ville de Gatineau.*

## LIEU DE TRAVAIL

Bureaux de Maniwaki et déplacements sur le territoire de la MRC.

## CONDITIONS DE TRAVAIL

Selon la Politique en vigueur pour les cadres et professionnels, 35 heures/semaine et gamme complète d'avantages sociaux.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature, au plus tard le mercredi 24 octobre 2018, à l'attention de Madame Caroline Pétrin, coordonnatrice des ressources humaines et matérielles à l'adresse suivante :  
cpetrin@mrcvg.qc.ca

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

# AMÉNAGISTE

*Poste permanent*

## PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité du directeur de la gestion du territoire, l'aménagiste participe à l'administration, la planification, l'organisation et au contrôle des activités du service de l'aménagement du territoire. Il conseille et soutien les instances politiques dans la prise de décision. Il aura comme principales fonctions :

- Participer au processus de révision et de suivi du schéma d'aménagement et de développement ainsi que de l'énoncé de vision stratégique, à l'analyse des plans et règlements d'urbanisme des municipalités et à tout processus connexe aux activités de la MRC en matière d'aménagement et d'urbanisme;
- Procurer l'encadrement nécessaire au technicien en aménagement du territoire aux fins de l'application des règlements en vigueur dans les TNO de la MRC et des dossiers sous sa responsabilité en aménagement du territoire;
- Planifier le développement des parcs régionaux et autres infrastructures récréatives de la MRC et gère leur maintien et exploitation;
- Toutes autres tâches connexes nécessaires au bon fonctionnement du service d'aménagement du territoire.

## EXIGENCES DU POSTE

- Baccalauréat en urbanisme, aménagement du territoire ou dans un domaine directement connexe obtenu dans une institution universitaire québécoise;
- Expérience minimale de trois ans dans un emploi similaire ou dans le monde municipal sera considéré comme un atout;
- Habiletés de planification, de coordination et de communication, capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction française, aisance avec les outils bureautiques usuels ainsi qu'avec des applications géomatiques;
- Être membre de l'Ordre des urbanistes du Québec est un atout;
- Connaître les dispositions principales de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de la Loi sur la Qualité de l'environnement et de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.